

Démarche	: Appel à projets France 2030 - Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives
Organisme	: Direction de l'investissement - culture

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Les dynamiques culturelles exercent un effet d'entraînement sur la vitalité du tissu économique local : elles peuvent permettre à un territoire de s'imposer comme un pôle d'excellence s'appuyant sur la coopération entre différents acteurs et sur le soutien des collectivités. Cette dynamique vertueuse, facteur de cohésion territoriale, de création d'emplois et d'innovation sociale, n'est envisageable que si elle est conçue et portée à haut niveau par les acteurs du terrain comme un véritable projet de territoire.

Le dispositif « Pôles territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives » vise à soutenir des projets de pôles territoriaux permettant de structurer et renforcer localement les acteurs les plus innovants des ICC. Il a pour objectif d'accompagner l'émergence de nouveaux pôles ou le développement d'initiatives existantes structurantes, afin de les faire évoluer de manière significative. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure n° 15 de la stratégie nationale d'accélération des ICC.

Ce dispositif ambitieux se décompose en 2 phases :

1.Un « appel à manifestation d'intérêt » (AMI) ayant pour objectif d'évaluer le potentiel des projets émergents, a été lancé en décembre 2022 et achevé à l'automne 2023. Cette première phase avait pour vocation de soutenir, via l'octroi de crédits d'ingénierie de projet, la structuration de projets de pôles d'industries culturelles et créatives dans les territoires. Elle a permis de sélectionner 25 projets lauréats pour un montant total pouvant aller jusqu'à 2 000 140 €.
2.Un « appel à projets » (AAP) qui vise à financer la mise en œuvre des projets les plus structurés et les plus pertinents, répartis sur tout le territoire.

Plus d'information et cahier des charges à retrouver sur le site de la Banque des Territoires :
<https://www.banquedesterritoires.fr/aap-poles-territoriaux-industries-culturelles-creatives-icc>

1 - Informations générales sur le porteur de projet

Nom du porteur de projet

Renseigner le nom de la structure (la structure cheffe de file en cas de consortium)

Membres du consortium

Si existant, sinon laisser le champ vide

Appel à projets France 2030 - Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives

Qualité du porteur de projet

Renseigner le statut du porteur de projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 - Une association
- 2 - Une entreprise
- 3 - Une société coopérative
- 4 - Un groupement d'entreprises
- 5 - Un groupement d'intérêt économique
- 6 - Un groupement d'intérêt public
- 7 - Un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
- 8 - Un établissement public à caractère scientifique et technologique
- 9 - Un établissement public industriel et commercial
- 10 - Une collectivité territoriale

Numéro de SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Dénomination

Année de création du porteur de projet

Sans objet pour les collectivités

Adresse du porteur de projet

Renseigner l'adresse du siège social

Commune du porteur de projet

Format à respecter : Code postal + Commune

Département du porteur de projet

Format à respecter : Code postal + Nom du département

Région du porteur de projet

Appel à projets France 2030 - Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives

Membres du consortium créé (si existant)

Listez les membres du consortium (et leur statut entre parenthèses) séparés par une virgule.

2 - Informations générales sur le pôle visé

Description du projet (1000 caractères maximum)

Décrivez succinctement votre projet de pôle, son caractère structurant pour la filière des ICC, le besoin auquel il répond à l'échelle du territoire. Ce paragraphe pourra être utilisé par la Banque des Territoires à des fins de communication au cas où la candidature est retenue.

Durée de réalisation du déploiement du pôle

Préciser le nombre d'années nécessaires au déploiement de votre pôle jusqu'à ce qu'il atteigne sa « vitesse de croisière » (maximum 5 ans).

Budget total de votre pôle en "vitesse de croisière"

Préciser le coût estimé de votre pôle une fois déployé, après réalisation des principaux investissements, dans sa première année de « vitesse de croisière ».

3 - Informations générales sur le projet

Durée du projet

Il s'agit ici de la période durant laquelle vous sollicitez la subvention de France 2030. Cette période doit être d'un maximum de 36 mois consécutifs et s'inclut dans la durée de déploiement du pôle (d'un maximum de 5 ans). Préciser la durée de votre projet en mois (maximum 36 mois).

Coût total du projet (en euros HT)

Préciser le coût total de votre projet (correspondant à la période durant laquelle votre pôle bénéficiera de la subvention de France 2030).

Cofinancements

Préciser le nom des organismes, le montant et si le financement est sollicité ou acquis.

Région(s) de déploiement

Précisez le(s) territoire(s) concerne(s) par l'action de votre pôle, ainsi que les collectivités territoriales impliquées dans le projet.

Appel à projets France 2030 - Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives

Secteurs d'activités visés par le pôle

Indiquez quels champs des industries culturelles et créatives sont concernés - plusieurs réponses possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Audiovisuel
- Cinéma
- Spectacle vivant (toutes disciplines)
- Musique (toutes ses composantes dont la facture instrumentale)
- Musée et patrimoine (dont le patrimoine archivistique)
- Arts visuels
- Design
- Architecture
- Métiers d'art
- Jeu vidéo
- Livre et presse
- Communication (volet créatif de l'activité)
- Création de mode
- Autre

3 - Contacts

Renseigner le nom du projet envisagé

Nom et prénom du contact opérationnel

Email du contact opérationnel

Téléphone du contact opérationnel

Nom et prénom du représentant légal du porteur de projet

4 - Dossier de candidature - pièces à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- A/ Volet technique "note descriptive du projet"

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant page 4 et suivantes.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- B/ Volet financier "annexe B financière"

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant.

Appel à projets France 2030 - Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Notice d'utilisation Aides d'Etat

Veuillez télécharger le modèle suivant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Grille d'indicateurs d'impacts France 2030

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Acte de candidature signé

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclaration PME

A remplir uniquement par les PME.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fiche SIRENE

La fiche de situation au répertoire SIRENE de moins de trois mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité du représentant légal

Recto et verso sur un même document.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Délégation de signature

Dans le cadre d'une délégation de signature, document attestant du pouvoir de signature du porteur de projet, signé par le représentant légal et le bénéficiaire de la délégation, et leurs pièces d'identité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièces administratives de la structure qui porte la candidature

Insérer, en un seul fichier, tout document permettant d'identifier la structure porteuse de la candidature (soit nouvellement créée, soit cheffe de file d'un consortium) : Kbis et statuts pour les sociétés, dernier PV d'AG et statuts pour les associations. Non applicable pour les collectivités territoriales.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes annuels

Comptes annuels certifiés selon la réglementation applicable à la structure porteuse de la dernière année ou tout document permettant de juger de la capacité financière pour les structures n'ayant pas un an d'existence. Non applicable pour les collectivités territoriales

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Accord de consortium signé

Si la candidature sous la forme d'un consortium est envisagée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

Appel à projets France 2030 - Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives

Lettres à l'égard du projet de la part des partenaires et /ou co-financeurs (hors accord de partenariat) et précisant le rôle que ces structures envisagent de jouer en faveur de la mise en œuvre du projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Foire aux Questions (FAQ)

Pour information - réponses aux questions des candidat.es